



CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 28 JUILLET 2022 PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit du mois de juillet, à vingt heures trente minutes, en application des articles L 2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (C. G. C. T.), s'est réuni en session ordinaire, le Conseil Municipal de la commune de DUERNE, sous la présidence de Monsieur Benoit VERNAISON, Maire, en ses lieux habituels.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25/07/2022

Présents : M. Benoit VERNAISON ; Mme. Marie Dominique CHEVRON ; Mme. Noémie VILLARD ; Mme. Marie Thérèse FAYOLLE ; M. Cédric FONT ; Mme. Claudie BARCET ; M. Anthony CUNHA ; Mariane MASSON ; Mme. Elodie MARION ; Mme. Marie-Line BALMONT ; M. Laurent GIAUFFRET ; M. Maurice PETRE ; M. Yves MAHY.

Absents excusés : M. Romuald BANSE ; Mme. Isabelle BALLAS

M. le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour : Projet Maison d'Assistantes Maternelles.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09/06/2022

M. le Maire, après avoir rappelé les points abordés et sans remarque complémentaire propose de valider le compte rendu, ce que l'ensemble des conseillers accepte à l'unanimité.

POLE SPORTIF :

M. le Maire rappelle la date de fin des dépôts des réponses concernant l'appel d'offre pour les vestiaires fixée au 20/07, il fait part des résultats : sur 10 lots, 1 seul est infructueux.

Un RV pour chaque lot est à programmer pour rencontrer les entreprises et faire un choix.

La négociation et attribution se fera début septembre.

Il faut fixer une date de réunion avec le SYDER pour la gestion de l'éclairage public de la zone, établir un cahier des charges (prévoir 6 à 8 mois pour un dossier).

MAM :

Pour ce projet la CAF subventionne les travaux à hauteur de 80% des dépenses éligibles. Le montant estimatif des travaux s'élèverait à 200 000€.

La question se pose de réhabiliter tout le bâtiment. L'estimatif définitif de l'étude de faisabilité par l'architecte est attendu courant septembre.

DÉLIBÉRATIONS : validées à l'unanimité

- **Venet Voyage :** Prolongation de la Convention d'occupation à titre précaire pour 3 mois.
- **Piscine Rodier :** Une convention d'occupation à titre précaire de l'ancien garage sera signée pour une durée de 3 ans. La commission économie de la CCMDL a estimé le prix du loyer par rapport à ce qui est appliqué sur le territoire, à savoir 30€/m² par an, le loyer mensuel serait de 700€, charges 30€ en sus, soit un montant total de 870€ TTC. Des travaux seront effectués afin de respecter les normes de sécurité en vigueur.
- **Association pour la sauvegarde de l'Eglise : demande de subvention**

Après avoir présenté la nouvelle association, le Président de l'association indique le nom des membres : M. R. CHOLLET / M. J. P. FAYOLLE / Mme. M. BESSON / M. J. MOULIN / M. M. PECOLLET / M. L. RIVAT / Mme. J. GRANGE/Mme. M. T. FAYOLLE/Mme. M. D. CHEVRON/Mme. M. COLLOMB.

En tant qu'association, un reçu fiscal pourra être émis, il faut déposer un rescrit auprès de la Direction Générales des Impôts.

Le montant final des travaux sera réévalué au moment du lancement du marché.

L'association demande une subvention auprès de la commune pour le démarrage de l'association.

Le Conseil propose, à l'unanimité des membres présents de contribuer à hauteur de 200€, cette subvention pourra être ajustée en fonction des projets à venir.

COMMISSIONS CCMDL :

DÉCHETS : à compter de 01/10/2022 le papier ira dans les sacs jaunes. Suite aux interrogations sur la redevance ordures ménagères qui ne cesse d'augmenter, M. le Maire indique que cela est en partie dû à l'augmentation des taxes sur l'enfouissement et le prix du carburant ; des colonnes viendront remplacer certains bacs jaunes, là où cela sera possible, pour collecter l'ensemble des déchets.

TRANSITION ENERGETIQUE : La CCMDL va candidater pour accueillir la Conférence CEPOS (Communes à énergie positive) le 27 et 28 septembre 2023.

Une enquête sur les déplacements à vélo est cours afin d'élaborer une stratégie d'aménagement cyclable et pour connaître les pratiques, les besoins et les attentes des usagers du territoire.

COMMISSIONS COMMUNALES :

FLEURISSEMENT : le jury des Ville et Villages Fleuris passera le 5 août pour l'obtention de la 2° fleur.

VOIRIE : les travaux de sécurisation du bas du village vont démarrer le 23/08.

QUESTIONS DIVERSES

SYDER : RV le 30/08 à 11 H pour expliquer le déroulement de la démarche performancielle ou passage aux LEDs de l'éclairage public.

SACS ORDURES MENAGERES : l'inventaire du stock doit être effectué pour passer la commande début septembre par la commission déchets de la CCMDL.

MJ : L'assemblée générale est prévue le 23 septembre.

Monsieur le Maire rappelle la date du prochain Conseil municipal le **08/09/2022 à 20H30.**

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 23h30.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Benoit VERNAISON

